

Références visibles à l'Union européenne dans les bureaux de vote

Des délégués ayant rapporté que certaines références au traité (affichage de la Charte des droit fondamentaux de l'Union européenne) ou plus généralement à l'Union européenne (drapeau européen accroché dans une salle d'école servant de bureau de vote etc.) suscitaient des contestations, il a été répondu que, pour couper court à de telles plaintes et préserver la sérénité des opérations électorales, le plus prudent était de retirer tout symbole ou affichage prêtant le flanc, à tort ou à raison, à des réclamations.